

**SEJOUR à PORT AVENTURA
DU LUNDI 22 AU JEUDI 25 OCTOBRE 2018
VILLE DE GEMENOS ET MDJ**

Madame, Monsieur,

Votre enfant va participer à un séjour avec la Ville de Gémenos
Nous vous prions de bien vouloir retourner les pièces suivantes :

INSCRIPTION : (Attention places limitées)

Les membres 2018 de la MDJ sont prioritaires.

- ✓ Le dossier d'inscription rempli et signé.
- ✓ Le règlement du séjour à l'ordre de la régie REC maison des jeunes.
- ✓ Carte d'identité ou passeport
- ✓ Autorisation sortie du territoire à remplir par les parents ,obligatoire pour tous les mineurs.

TARIFS

Montant du séjour : 380 €uros par enfant

Participation de la ville de Gémenos : 120 €uros par enfant

Participation des Familles résidentes à Gémenos : 260 €uros par enfant.

Participation des Familles non résidentes à Gémenos : 365 €uros par enfant.

Le règlement (par chèques) à l'ordre de la : **Régie Rec maison des jeunes** pourra se faire en 2 mensualités échelonnées d'octobre à novembre :(2 x 130 €)

MODALITES DU SEJOUR :

Le prix indiqué comprend :

- ✓ Les transports aller/retour en Autocars,
- ✓ L'hébergement en chambre triple en hôtel Palas Pineda 4**** à Salou/la pineda
- ✓ La pension complète du dîner du J1 au déjeuner du J4
- ✓ les 2 jours d'entrée parc Port Aventura
- ✓ Une journée au parc Ferrari
- ✓ Les tickets repas au parc Port Aventura et Ferrari
- ✓ le repas à la cafétéria du jeudi midi
- ✓ Assurance : assistance - rapatriement
- ✓ **Sont à prévoir => Un repas froid lors du voyage aller**

LES TRANSPORTS :

- Les horaires de départ vous seront communiqués ultérieurement
- Les trajets s'effectueront en car départ et arrivée devant la MDJ
- Départ le lundi 22/10 (heure de rendez vous sous réserve dans la nuit de dimanche à lundi / **00h30mn**)
- Retour le jeudi 25/10 en fin d'après midi

Programme :

Lundi 22 Octobre 2018/ GEMENOS - SALOU

Départ dans la nuit du dimanche au lundi de Gémenos en direction de l'Espagne.
Arrivée vers les 10 Heures pour l'ouverture du parc Port aventura ou Ferrari.
Installation, Dîner et logement à l'hôtel Palas Pineda.

Mardi 23 et Mercredi 24 Octobre 2018/ PORT AVENTURA

Après le petit déjeuner, ces deux journées seront consacrées à la visite du Parc Port Aventura : Cinq Mondes à thème : Chine, Far West, Méditerranée, Mexico et Polynésie.
Déjeuners (tickets repas).
En fin de journée, Dîner et logement à l'hôtel Palas Pineda.

Jeudi 25 Octobre 2018 / SALOU -GEMENOS

Départ après le petit déjeuner, retour direct, déjeuner à la cafétéria les Terrasses Le mas Catalan et arrivée sur Gémenos en fin de journée.

TOUS CES ELEMENTS DEVRONT ETRE IMPERATIVEMENT REMIS :
Avant le Vendredi 28 octobre 2018
Attention places limitées

Tout dossier incomplet ne pourra être retenu.

Inscriptions et renseignements complémentaires sur le séjour, s'adresser à:

MDJ/Alain Delestrade au 04.42.32.81.50 ou 06.76.05.55.91

Les heures de départ, la liste et les modalités vous seront adressées ultérieurement.
Dans cette attente, nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, nos salutations distinguées.

FICHE DE RENSEIGNEMENTS

ENFANT :

NOM :

PRENOM.....

DATE DE NAISSANCE :

ADRESSE :

TELEPHONE : E mail

Carte d'identité N° ou passeport N°

PERSONNES A PREVENIR EN CAS D'URGENCE

N° de téléphone ou des parents ou du responsable :

Autres personnes :

RECOMMANDATIONS DES PARENTS et RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES:

Votre enfant porte-t'il des lentilles, des lunettes, des prothèses auditives ou dentaires... merci de préciser :

S'il s'agit d'une fille, est elle réglée ? Oui ou non

Pour les mineurs fumeurs : Autorisation des parents obligatoires (rayer les mentions inutiles)

J'autorise mon enfant à fumer ou je n'autorise pas mon enfant à fumer

Autres recommandations :

.....
.....

AUTORISATION PARENTALE

Je soussigné(e).....

responsable légal de l'enfant.....

.....déclare exacts les renseignements portés sur cette fiche et autorise le responsable du séjour à prendre, le cas échéant, toutes mesures (soins médicaux, hospitalisation, intervention chirurgicale...) rendues nécessaire par l'état de mon enfant.

J'autorise mon enfant à prendre part à toutes les activités organisées par la MDJ pendant le séjour.

Fait le: *A :*

Signature :

FICHE SANITAIRE DE LIAISON

Cette fiche permet de recueillir des informations utiles pendant le séjour de l'enfant : elle évite de vous démunir de son carnet de santé.

VACCINATIONS (se référer au carnet de santé ou aux certificats de vaccinations de l'enfant).

VACCINS OBLIGATOIRES			DATES DES DERNIERS RAPPELS	VACCINS RECOMMANDÉS	DATES
	oui	non			
Diphtérie				Hépatite B	
Tétanos				Rubéole-Oreillons-Rougeole	
Poliomyélite				Coqueluche	
Ou DT polio				Autres (préciser)	
Ou Tétracoq					
BCG					

Si l'enfant n'a pas les vaccins obligatoires, joindre un certificat médical de contre indication
ATTENTION : LE VACCIN ANTI-TÉTANIQUE NE PRÉSENTE AUCUNE CONTRE-INDICATION

RENSEIGNEMENTS MEDICAUX CONCERNANT L'ENFANT

L'enfant suit-il un traitement médical pendant le séjour ? oui non

Si oui, joindre une **ordonnance** récente et les **médicaments** correspondants (**boîtes de médicaments dans leur emballage d'origine marquées au nom de l'enfant avec la notice**)

Aucun médicament ne pourra être pris sans ordonnance.

L'ENFANT A-T-IL DÉJÀ EU LES MALADIES SUIVANTES ?

RUBÉOLE OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>	VARICELLE OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>	ANGINE OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>	RHUMATISME ARTICULAIRE AIGÜ OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>	SCARLATINE OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>
COQUELUCHE OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>	OTITE OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>	ROUGEOLE OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>	OREILLONS OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>	

ALLERGIES : ASTHME oui non MEDICAMENTEUSES oui non
ALIMENTAIRES oui non AUTRES

PRECISEZ LA CAUSE DE L' ALLERGIE ET LA CONDUITE A TENIR (si automédication le signaler)

LES DIFFICULTÉS DE SANTÉ (Maladie, accident, crises convulsives, hospitalisation, opération, rééducation) en précisant les dates et précautions à prendre.

REGLEMENT DU SEJOUR

1. ACTIVITES

L'enfant participera à toutes les activités programmées et à celles qui pourraient être envisagées au cours du séjour.

2. FRAIS MEDICAUX ET PHARMACEUTIQUES

Toutes les sommes avancées par l'organisateur, pour le règlement de frais médicaux (honoraires du médecin, ambulance radiographie(e), frais de pharmacie et hôpitaux, interventions chirurgicales, etc....) seront intégralement remboursées par les familles, à charges, pour celles-ci, de se faire rembourser les frais par la Sécurité Sociale ou la Compagnie d' Assurance couvrant le séjour de vacances.

3. MESURE D'URGENCE

Que ce soit à la suite d'accident ou de malaise non consécutif à un accident, le directeur du centre est autorisée à prendre toute mesure d'urgence qui lui paraît nécessaire, jusque et y compris le transport en hélicoptère lorsque l'accident ou malaise survient dans un endroit difficilement accessible à toute autre moyen de transport rapide.

4. VOYAGE DES PARTICIPANTS

L'organisateur prend en charge les jeunes gens qui lui sont confiés le jour du départ à l'heure fixée pour le rassemblement du groupe et point de rendez-vous indiqué sur les convocations, et ce jusqu'au moment de la dislocation de ce groupe au retour, à l'heure et point précisés aux familles par le dirigeant du groupe.

La responsabilité de l'organisateur ne saurait être mise en cause pour accidents ou les incidents qui pourraient survenir aux jeunes gens, soit le jour du départ entre leur domicile et le point de rassemblement, soit le jour du retour entre le point de dislocation du groupe et leur domicile.

5. TRAITEMENT MEDICAL

Les médicaments devront être remis au responsable du séjour. L'organisateur décline toute responsabilité, en cas d'accident, si cette clause n'est pas respectée.

6. VOLS PERTES DETERIORATIONS D'EFFETS OU D'OBJETS PERSONNELS

L'organisateur ne peut être tenu pour responsable du vol, de la perte ou de la détérioration d'effets ou objets personnels.

Les sommes d'argent en possession des participants et les objets de valeurs peu être confiés à l'équipe d'encadrement qui les tient à tout moment à la disposition de leur titulaire.

7. RETOUR ANTICIPE

Si pour des raisons graves l'équipe d'encadrement est obligée de renvoyer un enfant en cours de séjour, les frais de voyage retour de l'enfant ainsi que ceux aller retour de l'accompagnateur, sont à la charge des familles.

8. ANNULATION OU ABSENCES

En cas d'empêchement, le participant devra prévenir au plus vite le directeur de la MDJ . En aucun cas, un remboursement même partiel ne pourra être effectué, sauf accidents graves ou hospitalisation. (décision prise en interne par le directeur , chef de service et les élus référents)

Si la Mdj doit être contrainte d'annuler son séjour pour différentes raisons, un remboursement immédiat sera proposé.

9. REGLES DE PARTICIPATION

Chaque participant devra s'engager à respecter les règles mises en place pour le bon fonctionnement du séjour.

Il devra faire preuve de respect et de citoyenneté dans ses rapports avec l'équipe d'animation, les intervenants et les autres participants.

Les responsables se réservent le droit en cas d'incident majeur ou répétitif d'appliquer des sanctions, les parents en seront immédiatement avertis

AUTORISATION DES PARENTS

Je soussigné(e).....

Père Mère Tuteur de

Après avoir pris connaissance du règlement ci-dessus et avoir accepté tous les termes, déclare autoriser mon enfant à participer au séjour de Port Aventura du lundi 22/10 au jeudi 25/10/2018

Fait à :, le :

Signature Suivie de la mention « Lu et approuvé » en toutes lettres.